

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE SAINT-AGATHON

Le Maire de la commune de Saint-Agathon informe que par arrêté du 28 Août 2014, une enquête publique relative au projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de SAINT-AGATHON sera ouverte :

DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2014 AU MERCREDI 22 OCTOBRE 2014 (18H00) INCLUS

Le projet de P.L.U. de SAINT-AGATHON, en cohérence avec les enjeux supra communaux et les exigences du développement durable limite de l'étalement urbain entre quartiers, en remettant en cause la pertinence de plusieurs zones d'urbanisation future. Le document privilégie le renouvellement urbain dans les quartiers existants, prescrit la création d'une réserve foncière importante du nord de la R.D. 9 et vise à renforcer l'activité agricole. Enfin le document s'attache à un respect des dispositions des lois Grenelle I et Grenelle II portant engagement national pour l'environnement.

Le projet de PLU a été soumis à une évaluation environnementale (article L.121-10 du code de l'urbanisme) et le dossier d'enquête publique comprend l'avis de l'autorité environnementale.

À cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Rennes a désigné Madame Martine VIART commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Pierre QUINIO en qualité de Commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête publique du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à disposition du public à la Mairie de Saint-agathon, pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00, exceptés les dimanches et jours fériés.

Par ailleurs, le public pourra :

- Consulter les informations relatives à l'enquête publiques sur le site internet de la commune de Saint-Agathon (www.saintagathon.fr)
- Demander par écrit à Monsieur Lucien MERCIER, Maire de Saint-Agathon, responsable du projet, toute information sur le projet.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et pourra faire part de ses observations soit en les consignant sur le registre d'enquête ou les adresser :

- soit par écrit à :

Madame Le Commissaire-enquêteur – révision générale du P.L.U.
Mairie – 3, place du bourg
22200 SAINT-AGATHON

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : mairiesaintagathon@wanadoo.fr en indiquant en objet « révision générale du PLU : « observations pour le commissaire enquêteur ».

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations à la mairie de Saint-Agathon aux jours et heures suivants :

- le lundi 22 septembre 2014 de 9h00 à 12h00
- le samedi 04 octobre 2014 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 10 octobre 2014 de 14h00 à 17h00
- le samedi 18 octobre 2014 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 22 octobre 2014 de 14h00 à 18h00

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra le rapport d'enquête et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours au Maire de Saint-Agathon qui se chargera de les notifier au Président du tribunal Administratif de Rennes et au Préfet des Côtes d'Armor.

Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Saint-Agathon, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie et sur le site internet. A l'issue de l'enquête publique, la révision générale du P.L.U. pourra être approuvée par le conseil Municipal.



Le Maire,
Lucien MERCIER

Mairie de SAINT AGATHON
3, place du Bourg
22200 SAINT AGATHON
Tél : 02.96.44.95.91 – Fax : 02.96.44.98.68